



Bassins, le 12 août 2008

Préavis n° 12/08

Préavis municipal relatif à l'achat de la chaufferie et conduites à distance de chauffage de la piscine de Bassins SA.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
En date du 24 mai 2008, le Conseil d'administration de la Piscine de Bassins SA a proposé la vente de la chaufferie de la Piscine de Bassins à la Commune pour un montant de 660'000 CHF.

Les raisons invoquées par la société anonyme sont les suivantes :

1. Problème de liquidités financières lié à l'opération TVA. La vente de la piscine s'étant faite sous le nom de Commune de Bassins et l'exploitation se fait sous le nom de la SA, il y a 400'000 CHF qui ne sont pas récupérés par la SA. De plus la SA doit s'acquitter des 7.6% sur les entrées (environ 36'500 CHF) sans pouvoir retrouver cette somme.
2. Difficultés pour les clients de l'installation de chauffage de savoir qui s'occupe de quoi entre l'eau et le chauffage (facturation communale mais paiement piscine SA).
3. Problème d'alimentation en bois mais surtout sur le fait de trouver des cailloux et autres objets ne se calcinant pas dans la chaufferie.

Politique communale en matière de chauffage à bois

La proposition de la SA intéresse fortement la Municipalité. Par souci de cohérence et après expérience il a été constaté que moins il existe d'intermédiaires dans une chaîne allant du producteur de bois au fournisseur d'énergie, plus la marge financière est intéressante pour le fournisseur de matière première.

La proposition s'inscrit parfaitement dans l'étude lancée pas la commune sur ses ressources forestières (Xylon 2048).

La proposition de la SA correspond à l'étude Weinmann concernant la stratégie en matière de chauffage à distance. Cette étude démontre les diverses solutions possibles pour l'emplacement de chaufferies en fonction des potentiels de clients existants. La commune a aussi informé le conseil de sa volonté de travailler avec la Distillerie par convention pour la gestion d'une chaufferie à bois sur leur site. La Municipalité a aussi réussi à convaincre les promoteurs de la Cézille de placer une chaudière à bois dans le projet de 24 logements avec contrat d'exclusivité en approvisionnement.

Finances

Une analyse a été faite pour contrôler le prix de la réalisation de la chaufferie de la piscine et la partie amortie. Le prix de 740'000 CHF a été démontré pour la construction. Il faut diminuer la somme de 20'000 CHF d'amortissement réalisé annuellement. La somme de 660'000 CHF est raisonnable et correspond au prix évalué pour la chaufferie des Plattets.

Financement



La Municipalité a 2 variantes de financement pour l'achat de cette chaufferie.

La première consiste à acheter la chaufferie au moyen d'un montant de 400'000 CHF cash résultant du produit de la vente de la Trappe, de compléter par un emprunt de 240'000 CHF avec charge financière dans le compte Forêt (20'000 CHF intérêts et amortissements) avec produit de la vente dans le compte Forêt (env. 30'000 CHF) et utilisation du fonds forestier de 20'000 CHF après autorisation cantonale.

La seconde est basée sur le financement échelonné sur 8 ans. Le montant annuel de 82'500 CHF serait porté dans le compte Forêt avec le produit des ventes dans ce même compte. Cette méthode a 4 avantages par rapport à la première.

1. Le fonds financier de 400'000 CHF reste à disposition de la commune pour l'avenir. Ce serait un fonds financier important.
2. Dans la perspective de la péréquation, il est utile de conserver une charge sur la forêt afin d'assurer le point d'impôt jusqu'à 2010 et années suivantes.
3. Conservation du fonds forestier pour des actions plus ciblées dans la sylviculture et l'avenir de notre patrimoine forestier.
4. Ce mode de financement permet à la commune d'être propriétaire de 2 chaudières d'un montant de plus de 1'300'000 CHF à son bilan, sans avoir d'emprunt supplémentaire à sa charge mais des produits de la vente de son bois indépendamment du marché externe du bois dans le futur.

La Municipalité retient cette solution de vente échelonnée.

Aspect pratique

En devenant propriétaire de la chaufferie de la piscine, la commune gère toute la chaîne de production à la facturation des ventes d'énergie. C'est plus simple pour nos clients et abonnés.

La gestion est le contrôle de l'installation passe à la commune.

Conclusion

En fonction des explications données par la Municipalité, il est **demandé au conseil communal** de Bassins

vu le préavis municipal n° 12/08 du 12 août 2008,
où les conclusions du rapport de la commission des finances,
où les conclusions du rapport de la commission forestière,
considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accepter l'achat de la chaufferie et conduites à distance de chauffage de la piscine de Bassins SA pour un montant de 660'000 CHF selon un financement échelonné sur 8 ans de 82'500 CHF à partir de 2009.

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic : 
D. Lohr

la Secrétaire : 
M. Noirot

